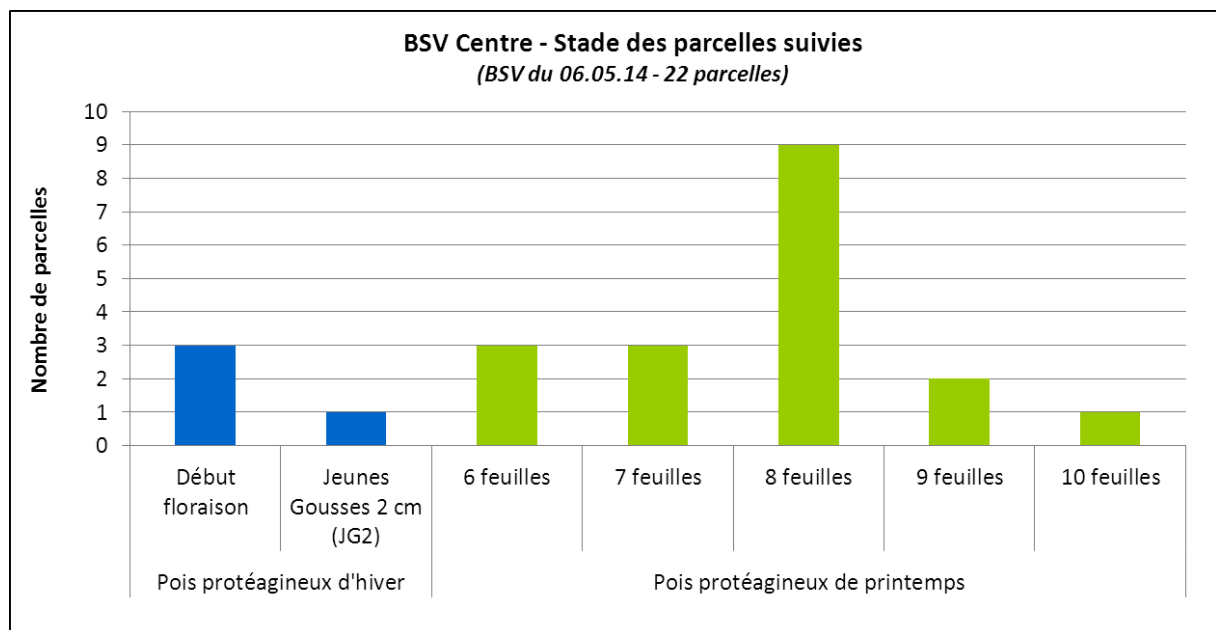


4 parcelles de pois d'hiver et 18 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'observations pour la réalisation de ce bulletin.

### STADES

**Pois d'hiver** : les parcelles observées sont en majorité au stade Début Floraison.

**Pois de printemps** : les stades s'échelonnent de 6 à 10 feuilles.



### THRIPS DU LIN ET DES CEREALES (*Thrips angusticeps*)

#### Seuil de nuisibilité



Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 1 thrips par plante (sur un comptage de 10 plantes par parcelle) entre le stade 80-90 % des plantes levées (ligne de semis visible) et le stade 6 feuilles. Pour une meilleure représentativité, faire plusieurs comptages par parcelle.

Toutefois la présence de thrips, même en grande quantité, n'engendre de dégâts importants que lorsque les pois ont une levée lente, liée à de mauvaises conditions climatiques (températures froides notamment).

#### Etat général

1 parcelle de pois de printemps a fait l'objet d'une observation de thrips : **elle est indemne.**

**La période de nuisibilité des thrips est dorénavant dépassée.**

## SITONES DU POIS (*SITONA LINEATUS*)

### Seuil de nuisibilité

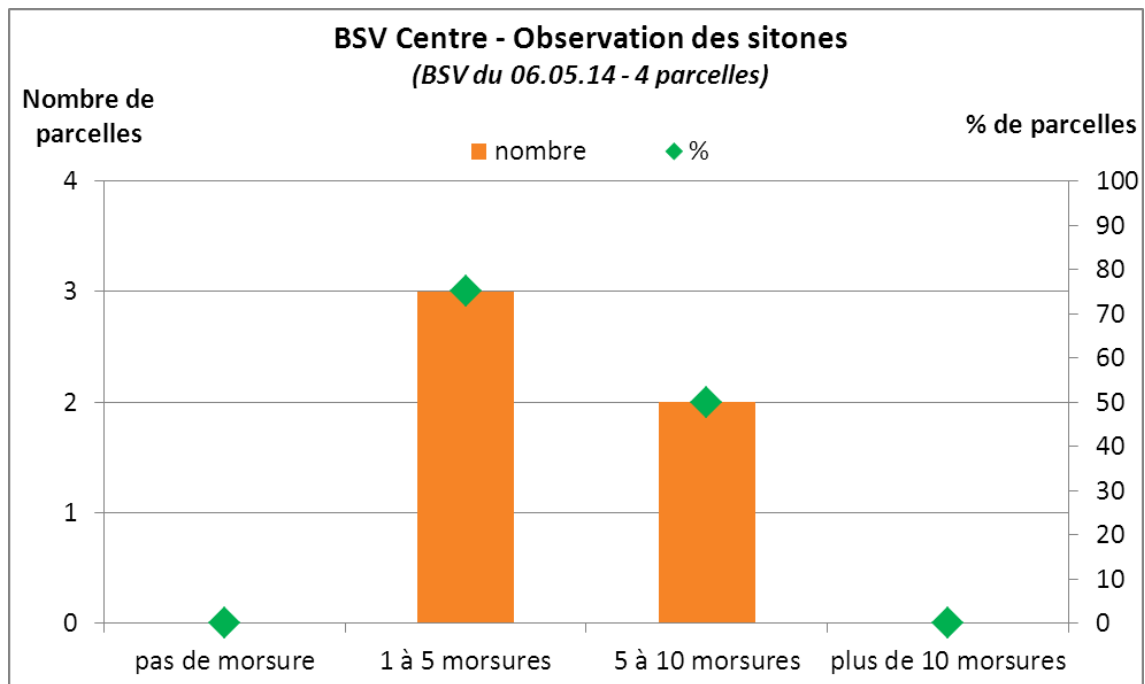
Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 5 à 10 encoches (*note de 2*) par plante sur les premières feuilles (*sur un comptage de 10 plantes par parcelle*) entre la levée et le stade 6 feuilles.

### Etat général

4 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de sitones : **2 parcelles ont atteint le seuil de nuisibilité.**



P. TAUPIN / ARVALIS



**Les populations de sitones n'ont pas progressé depuis les dernières observations.**

Les pluies de la semaine dernière leur ont été défavorables.

**Les pois de printemps ont dépassé le stade 6 feuilles, la période de nuisibilité de cet insecte touche à sa fin. La surveillance des parcelles n'est plus nécessaire.**

## OISEAUX

### Etat général

La présence d'oiseaux est relevée dans 4 parcelles de pois de printemps : 2 présentent des dégâts estimés à 1% et 2 présentent des dégâts estimés à moins de 20%. Des colombidés ont été identifiés pour 2 d'entre elles.

## PUCERONS VERTS DU POIS (*ACYRTHOSIPHON PISUM*)

### Contexte d'observations

Le puceron vert du pois, *Acyrtosiphon pisum*, est un puceron de grande taille (3 à 6 mm), allongé, dont les antennes sont aussi longues que le corps, avec une queue longue et effilée.

Principalement de couleur vert clair, d'aspect brillant, il peut être également de couleur rose.

Malgré son nom, ce puceron peut se développer sur d'autres légumineuses : fève, vesce, haricot, trèfle, luzerne, sainfoin, ...

Ce ravageur très fréquent peut s'avérer très nuisible, avec jusqu'à 30 q/ha de chute de rendement.



### Seuil de nuisibilité

On peut considérer que le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on se situe dans une fourchette de 20 à 40 pucerons par plante en moyenne, entre début floraison et fin floraison.

*NB : des arrivées de pucerons verts plus précoces sont possibles et peuvent être à l'origine de viroses. Si les pois végètent à ce moment-là, ils seront d'autant plus sensibles aux attaques de ce ravageur.*

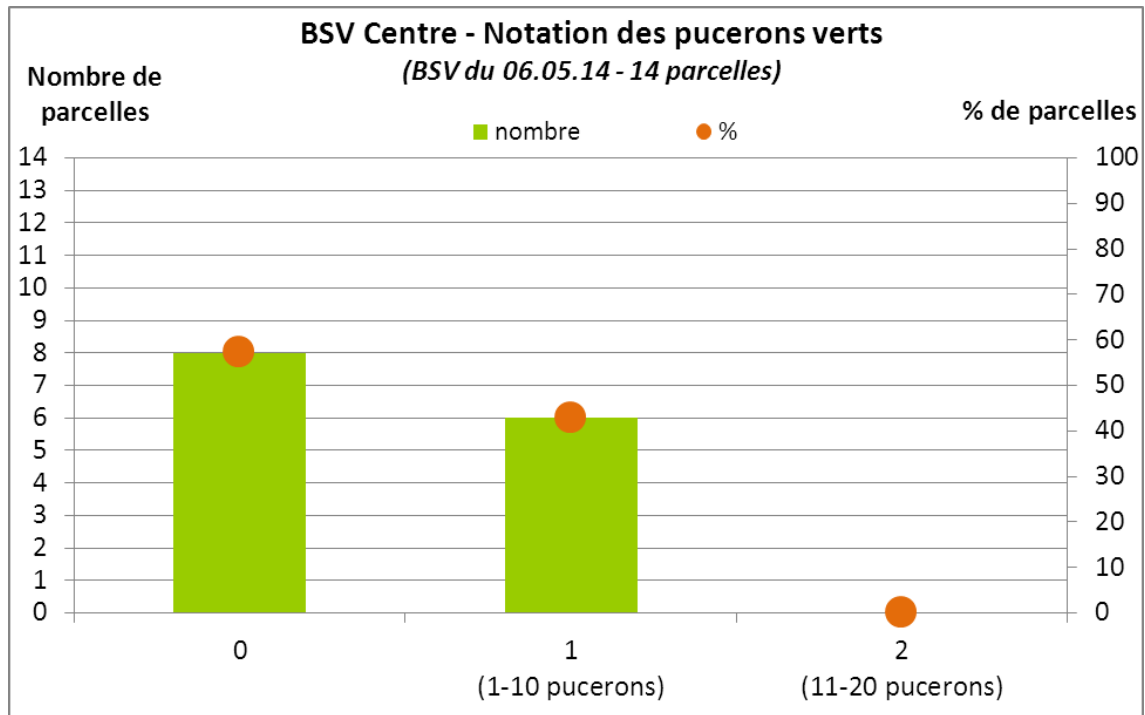
Ce seuil de nuisibilité doit également prendre en compte la vitesse d'expansion de la population, le développement de la culture ainsi que la présence d'auxiliaires. Ainsi, si la population passe de quelques individus voire d'une dizaine d'individus à plusieurs dizaines par plante en 2-3 jours, la nuisibilité sera importante. Par ailleurs, de faibles populations de pucerons sur des plantes chétives peuvent s'avérer très nuisibles.

Malgré sa couleur lui permettant de se fondre avec la culture de pois, **ce puceron peut s'observer facilement**, à l'aide d'une boîte ou d'une feuille plutôt rigide placée sous la végétation que l'on va secouer. En effet, ce puceron se laisse tomber dès qu'il se sent menacé et simule ainsi sa mort (phénomène de thanatose).

Pour un support d'un format A4 (environ 21x30 cm), on considèrera un « bouquet » composé de 4 plantes, que l'on secouera au-dessus pour évaluer un nombre moyen de pucerons par plante. Cette opération sera répétée 10 fois en différents endroits de la parcelle pour estimer une moyenne.

### Etat général

14 parcelles de pois (4 d'hiver et 10 de printemps) ont fait l'objet d'une observation de pucerons : **1 parcelle de pois d'hiver et 5 parcelles de pois de printemps comportent entre 1 et 10 pucerons par plante en moyenne.**



**Les populations de pucerons ont progressé depuis les dernières observations. Un temps mitigé et des températures assez douces sont annoncés pour la fin de la semaine, ce qui sera favorable au développement de cet insecte. Il faudra donc rester vigilant.** La surveillance des pucerons doit systématiquement s'accompagner d'une observation des auxiliaires, qui participent activement à la régulation.

## ASCOCHYTOSE DU POIS (*ASCOCHYTA PINODES*)



P. HAUPRICH / ARVALIS

### Stade de sensibilité

Les symptômes d'ascochytose doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois de printemps.

### Etat général

**17 parcelles de pois de printemps** ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : **15 sont indemnes et 2 présentent des symptômes.** 1 parcelle présente des ponctuations sur 5% de la moitié inférieure des plantes et 1 parcelle sur 30% de la moitié inférieure ainsi que sur 30% de la moitié supérieure avec des nécroses sur tiges (d'environ 5 cm de hauteur).

**4 parcelles de pois d'hiver** ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : **2 sont indemnes et 2 présentent des symptômes.** 1 parcelle présente des ponctuations sur 10% de la moitié inférieure des plantes et 1 parcelle sur 1% seulement.

**L'ascochytose est bien présente cette année, il faut rester vigilant** (surtout compte tenu du faible nombre de parcelles de pois d'hiver constituant le réseau).

**Le temps mitigé et les températures plutôt douces annoncés pour les prochains jours seront favorables au développement de cette maladie. Les parcelles de pois, tout particulièrement d'hiver, doivent donc toujours faire l'objet d'une surveillance.**

## MILDIU (*PERONOSPORA SP.*)

### Stade de sensibilité

Les symptômes de mildiou doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les contaminations secondaires.

*NB : En présence d'un traitement de semences approprié, il est très peu probable d'observer des contaminations primaires.*

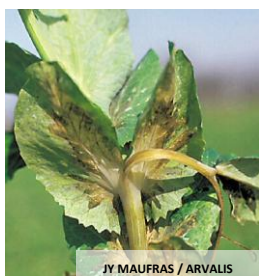


E. VANNETZEL / ARVALIS

### Etat général

13 parcelles de pois (4 d'hiver et 9 de printemps) ont fait l'objet d'une observation de mildiou : **toutes sont indemnes sauf 2 parcelles qui présentent des symptômes.** 1 parcelle de pois d'hiver présente une attaque sur 4% de la moitié inférieure de la végétation et 1 parcelle de pois de printemps sur 30%.

## BACTERIOSE DU POIS (*PSEUDOMONAS SYRINGAE*)



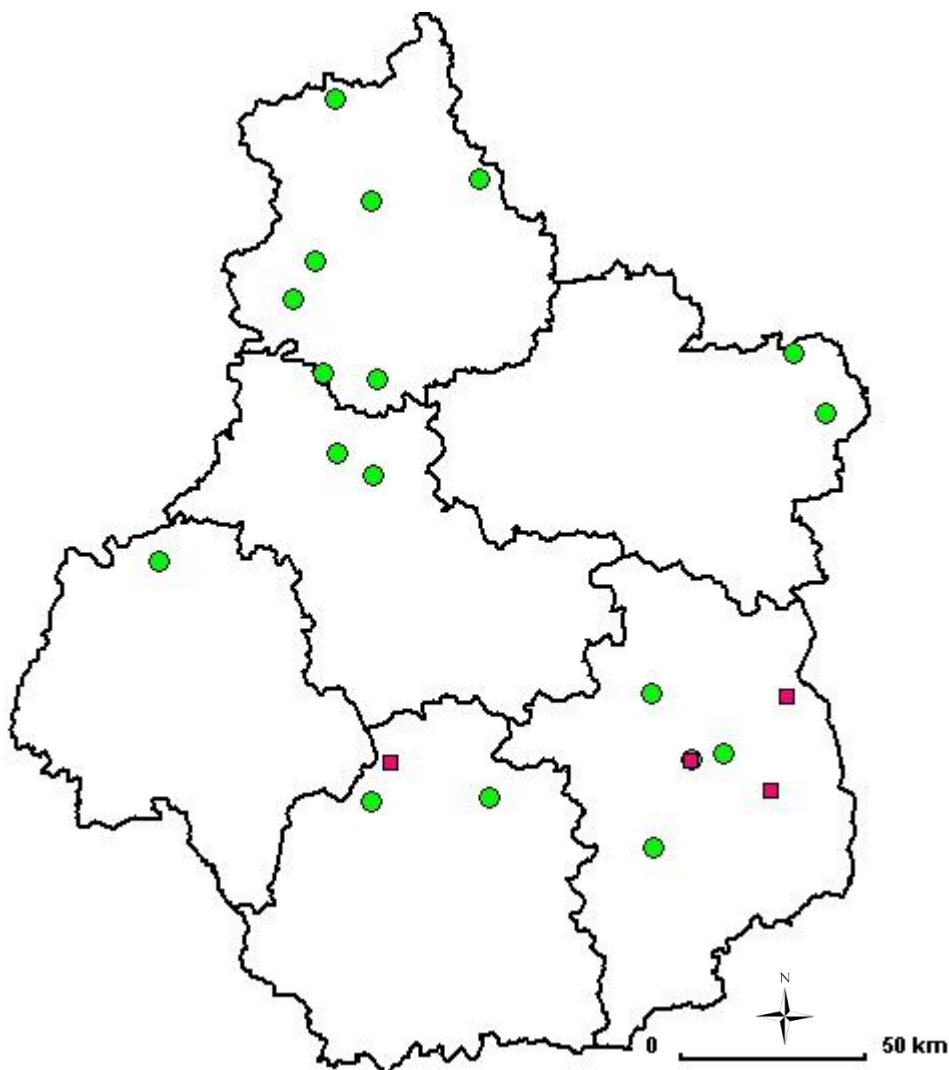
JY MAUFRAS / ARVALIS

### Etat général

3 parcelles de pois d'hiver ont fait l'objet d'une observation de bactériose et **toutes sont indemnes.**

# Annexes

Localisation des parcelles de protéagineux suivies pour la réalisation du bulletin du 06/05/14.



● Parcelles de pois de printemps (18)

■ Parcelles de pois d'hiver (4)



Abonnez-vous **gratuitement**  
aux BSV de la région Centre  
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Bulletin co-rédigé par ARVALIS-Institut du végétal et la FDGEDA du Cher, avec la relecture de la Chambre d'Agriculture de L'Eure-et-Loir, à partir des observations réalisées cette semaine par : Agriculteur, AXEREA, CA18, CA28, CA36, CA37, CA41, CA45, FDGEDA du Cher, SCAEL et UCATA.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.